CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil municipal le 17 septembre 2021 à 19 h au Centre communautaire de Laurel situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord. La séance se tient par visioconférence, elle est enregistrée et sera diffusée sur le site web de la municipalité.

Étaient présents : les conseillères mesdames Suzanne Young Paradis et Miriam Rioux et les conseillers messieurs André Cliche, Eric Johnston, Yvon Paradis et David Zgodzinski.

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur François Ghali

Était aussi présente : madame Véronique Cronier, secrétaire-trésorière adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire François Ghali ouvre la séance et constate le quorum à 19 heures 07 minutes.

2021-09-1884 **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame Suzanne Young Paradis, appuyée par madame Miriam Rioux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

2. DÉCLARATIONS DES ÉLUS

3. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Suivi et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 août 2021 ;

4. ADMINISTRATION ET CORRESPONDANCE

4.1 Acceptation des rapports des salaires, des achats, des déboursés, des achats d'immobilisations pour le mois d'août 2021 ;
4.2 Autorisation de dépense – Services de la Sûreté du Québec – Année 2021 – Facture #104256 ;
4.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2020-589 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel chemin Linda par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2021-2022 ;
4.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2021-590 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la rue des Jacinthes par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2021-2022 ;
4.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2021-591 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la rue Dupuis par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2021-2022 ;
4.6 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2021-592 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la rue Grilli, du chemin Mario et de la rue Rita par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2021-2022 ;

4.7 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2021-593 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin du Lac-Noir par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2021-2022 ;
4.8 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2021-594 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin du Lac-La Rivière par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2021-2022 ;
4.9 Nomination d'une secrétaire-trésorière adjointe ;
4.10 Demande d'appui à la campagne de cancer du sein ;
4.11 Offre de service dans le cadre d'un dossier de Ressources humaines ; **AJOUT**
4.12 Élections municipales 2021 – Tarifs de rémunération du personnel électoral ; **AJOUT**
4.13 Modification concernant la Politique concernant le harcèlement au travail ; **AJOUT**

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Rapport du président du Comité Sécurité publique ;
5.2 Dépôt des rapports d'activités des périodes de paye #2021-16 et #2021-17 des pompiers et premiers répondants ;
5.3 Fin de probation pour les employés numéros 22-0143, 22-0145 et 22-0147 ;
5.4 Fin d'emploi de l'employé #22-0130 ;
5.5 Prolongation de la probation de l'employé numéro 22-0149 ;
5.6 Adoption du Règlement 2016-465-3 amendant le Règlement 2016-465 concernant la prévention des incendies sur le territoire de Wentworth-Nord ;
5.7 Nomination d'un coordonnateur pour le Service des constables ;

6. TRAVAUX PUBLICS ET GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

6.1 Rapport du président du Comité de voirie ;
6.2 Fin de probation de l'employé numéro 32-0084 ;
6.3 Embauche de 4 journaliers saisonniers sur appel pour le service de la voirie ;
6.4 Demande de remboursement pour formation chauffeur Classe 1 ; **AJOUT**
6.5 Octroi de contrat pour le déneigement d'installations municipales et de certains chemins dans le secteur de Montfort pour la période hivernale 2021-2022 ; **AJOUT**

7. **ENVIRONNEMENT**

7.1 Rapport du président du Comité d'environnement ;

8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

8.1 Rapport du président du Comité d'urbanisme ;
8.2 Dépôt de la liste des permis émis du 1er au 31 août 2021 ;
8.3 Dénomination du chemin Deneault-Gagné ;
8.4 Adoption du second projet de règlement 2017-498-10 amendant le règlement de zonage 2017-498 ;
8.5 Adoption du second projet de règlement 2017-498-11 amendant le règlement de zonage 2017-498 ;
8.6 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2021-556 concernant le contrôle des animaux sur le territoire de la Municipalité de Wentworth-Nord ; **CE POINT EST RETIRÉ**

8.7 Renouvellement du mandat des membres du Comité consultation d'urbanisme pour les sièges # 1, 3, 4 et 5 et nomination de deux nouveaux membres ;
8.8 DM 2021-0423 : Superficie d'un lot projeté 3 068, chemin du Lac-Farmer ;
8.9 PIIA 2021-0323 : Construction d'un cabanon au 289, chemin Jackson ;
8.10 PIIA 2021-0272 : Nouvelle construction d'un bâtiment principal sur le lot 5 588 468, chemin Lisbourg ;
8.11 PIIA 2021-0479 : Nouvelle construction d'un bâtiment principal sur le lot 5 588 206, chemin Jackson ;
8.12 PIIA 2021-0490 - Nouvelle construction d'un bâtiment principal sur le lot 5 588 012, chemin des Sommets-du-Nord ;
8.13 Demande de consultation écrite / DM 2021-0327 : Empiètement dans la marge avant d'un projet d'agrandissement - 1578, rue des Jacinthes ;
8.14 Demande de consultation écrite / DM 2021-0456 : Implantation de construction accessoires sur un terrain vacant lot 5 589 642, chemin des Berges-de-l'Est ;
8.15 Cession aux fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels: Demande de permis de lotissement 2021-9021 ;
8.16 Cession aux fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels: Demande de permis de lotissement 2021-9022 ;
8.17 Cession aux fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels: Demande de permis de construction 2021-0478 ;

9. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1 Autorisation pour le lancement d'un appel d'offres de service pour la construction d'un belvédère au cap rocheux du lac Laurel ; **AJOUT**

10. PROJETS SPÉCIAUX

10.1 Ordures dans le secteur Lac Notre-Dame ; **AJOUT**
10.2 Taxes sur les terrains vacants ; **AJOUT**

11. SUJET D'INTÉRÊT PUBLIC

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2.1 DÉCLARATIONS DES ÉLUS

M. François Ghali, maire et les élus font leurs déclarations.

2021-09-1885

3.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AOÛT 2021

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 août 2021.

2021-09-1886

4.1 ACCEPTATION DES RAPPORTS DES SALAIRES, DES ACHATS, DES DÉBOURSÉS ET DES ACHATS D'IMMOBILISATION POUR LE MOIS D'AOÛT 2021

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2021

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ des membres du Conseil d'adopter le rapport des salaires, des achats, des déboursés et des achats d'immobilisation pour le mois d'août 2021.

FONDS D'ADMINISTRATION 2020		**FONDS D'ADMINISTRATION 2021**	
DÉBOURSÉS (incompressibles) :	10 973.35 $	**DÉBOURSÉS** (incompressibles) :	43 662.63 $
Remboursement en capital & Intérêts	14 105.85 $	Remboursement en capital & Intérêts	7 947.39 $
Versement service de police		Versement service de police	227 975.00 $
SALAIRES :		**SALAIRES :**	
Salaires nets :	93 522.62 $	Salaires nets :	108 789.61 $
Déboursés par paiement direct (D.A.S) :	35 980.41 $	Déboursés par paiement direct (D.A.S) :	82 326.44 $
ACHATS (lot 11) :	153 924.04 $	**ACHATS** (lot 11) :	180 615.24 $
Remise de retenues		**Remise de retenues**	
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT		**MRC DES PAYS-D'EN-HAUT**	**107 221.25 $**
Ordures et recyclage :	92 986.00 $	Ordures et recyclage :	
IMMOBILISATIONS :		**IMMOBILISATIONS :**	
Année 2020		**Année 2021**	
Internet fibre HDV 2020	11 220.53 $	Routes	123 381.98 $
Serveur 2020	3 641.69 $		
Route 2019	58 808.64 $		
Réservoir eau et calcium 2020	1 844.10 $		
Bâtiment écocentre 2020	744.67 $		
Signalisation d'entrée de ville 2020	629.92 $		
TOTAL	**478 381.82 $**	**TOTAL**	**881 919.55 $**

4.1.1 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIF

Les états comparatifs sont déposé**s**

2021-09-1887 **4.2 AUTORISATION DE DÉPENSE – SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – ANNÉE 2021 – FACTURE #104256**

Il est proposé par madame Suzanne Young Paradis, appuyée par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'autoriser le paiement de la facture numéro 104256, en deux versements de 227 976 $ chacun, dus les 30 septembre et 1er décembre 2021 au ministre des Finances du Québec pour le ministère de la Sécurité publique pour les services de la Sûreté du Québec sur le territoire de Wentworth-Nord pour l'année 2021.

2021-09-1888 **4.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2020-589 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN PARTIEL CHEMIN LINDA PAR LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD POUR LA PÉRIODE HIVERNALE 2021-2022**

Le conseiller monsieur André Cliche

- Donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, le projet de projet de règlement 2021-589 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel chemin Linda par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2021-2022 sera adopté ;
- Dépose le projet de règlement 2021-589.

2021-09-1889

4.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-590 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN PARTIEL DE LA RUE DES JACINTHES PAR LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD POUR LA PÉRIODE HIVERNALE 2021-2022

Le conseiller monsieur André Cliche

- Donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, le projet de règlement 2021-590 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la rue des Jacinthes par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2021-2022 sera adopté ;
- Dépose le projet de règlement 2021-590.

2021-09-1890

4.5 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-591 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN PARTIEL DE LA RUE DUPUIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD POUR LA PÉRIODE HIVERNALE 2021-2022

Le conseiller monsieur André Cliche

- Donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, le du projet de règlement 2021-591 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la rue Dupuis par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2021-2022 sera adopté ;
- Dépose le projet de règlement 2021-591.

2021-09-1891

4.6 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-592 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN PARTIEL DE LA RUE GRILLI, DU CHEMIN MARIO ET DE LA RUE RITA PAR LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD POUR LA PÉRIODE HIVERNALE 2021-2022

La conseillère madame Miriam Rioux

- Donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, le projet de règlement 2021-592 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la rue Grilli, du chemin Mario et de la rue Rita par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2021-2022 sera adopté ;
- Dépose le projet de règlement 2021-592.

2021-1892

4.7 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-593 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN PARTIEL DU CHEMIN DU LAC-NOIR PAR LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD POUR LA PÉRIODE HIVERNALE 2021-2022

La conseillère madame Miriam Rioux

- Donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, le projet de règlement 2021-593 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin du Lac-Noir par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2021-2022 sera adopté ;

- Dépose le projet de règlement 2021-593.

2021-1893 **4.8 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-594 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN PARTIEL DU CHEMIN DU LAC-LA RIVIÈRE PAR LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD POUR LA PÉRIODE HIVERNALE 2021-2022**

La conseillère madame Miriam Rioux

- Donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, projet de règlement 2021-594 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin du Lac-La Rivière par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2021-2022 sera adopté ;
- Dépose le projet de règlement 2021-594.

2021-09-1894 **4.9 NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE**

ATTENDU l'importance de nommer un (e) secrétaire-trésorier (ère) adjoint (e) au sein d'une municipalité afin de pallier contre toute absence de la Directrice générale et secrétaire-trésorière ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Miriam Rioux, appuyée par monsieur André Cliche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de nommer madame Véronique Cronier, adjointe à la direction générale à titre de Secrétaire-trésorière adjointe et ce, conformément à l'article 212.3 du *Code municipal du Québec.*

2021-09-1895 **4.10 DEMANDE D'APPUI À LA CAMPAGNE DE CANCER DU SEIN**

ATTENDU QUE le cancer du sein est le cancer le plus fréquent chez les femmes au Canada et la 2e cause de décès par cancer chez les Canadiennes ;

ATTENDU QU'au Canada, on estime à 26 300 le nombre de femmes qui recevront un diagnostic de cancer du sein et à 5 000 le nombre de femmes qui en décèderont annuellement et qu'au Québec, on estime à 6 000 le nombre de femmes qui recevront un diagnostic de cancer du sein et à 1 350 le nombre de femmes qui en décèderont chaque année ;

ATTENDU QUE la Municipalité pourrait s'impliquer en permettant au Service incendie et premiers répondants d'apposer un ruban rose sur l'arrière de leur casque et d'illuminer les casernes et édifices municipaux à l'aide d'ampoules roses afin de soutenir la cause ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Suzanne Young Paradis, appuyée par madame Miriam Rioux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil de permettre le support à la cause en apposant un ruban rose sur l'arrière des casques de pompiers et en faisant l'acquisition d'un ensemble de 25 ampoules LED roses, au montant de 200 $ plus taxes et frais de livraison afin de permettre d'illuminer les casernes et édifices municipaux et de remettre un don de 200 $ à la fondation.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2021

2021-09-1896 **4.11 OFFRE DE SERVICE DANS LE CADRE D'UN DOSSIER DE RESSOURCES HUMAINES**

ATTENDU QUE le Conseil a reçu une lettre le 8 septembre d'un employé municipal contenant des allégations concernant le comportement abusif et harcelant ;

ATTENDU QU'il est impératif que tous les employés municipaux considèrent qu'il existe un processus juste et équitable pour traiter toutes les plaintes de harcèlement ;

ATTENDU QUE le conseil doit choisir un consultant extérieur pour superviser une enquête sur ces allégations ;

ATTENDU QUE la firme Relais Expert Conseil est composée de consultants experts dans le traitement des questions de harcèlement et d'abus en milieu de travail ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur David Zgodzinski, appuyé par monsieur André Cliche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de mandater la firme Relais Expert-Conseil afin d'enquêter dès que possible sur les allégations formulées par un employé dans une lettre de plainte reçue par le Conseil le 8 septembre 2021 et que tout rapport, conclusion ou commentaire fait par Relais Expert Conseil concernant tous les dossiers qu'ils traitent pour la municipalité soit transmis à tous les membres du conseil.

2021-09-1897 **4.12 ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021 – TARIFS DE RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL**

ATTENDU QUE la rémunération payable lors d'une élection est fixée par le règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux ;

ATTENDU QU'un conseil peut statuer, en vertu de l'article 88 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, sur la rémunération à être versée lors de la tenue d'une élection ou d'un référendum ;

ATTENDU QUE la période d'ouverture du bureau de vote par anticipation est de onze heures consécutives et que pour la journée du scrutin, celle-ci est d'une période de onze heures consécutives en plus du travail effectué avant et après les périodes de votation ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Suzanne Young Paradis, appuyée par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'adopter la grille de rémunération du personnel électoral pour les élections municipales 2021 telle qu'établie ci-dessous :

Grille de rémunération du personnel électoral	
Présidente	7 500 $
Adjoint à la présidente	3 750 $
Secrétaire d'élection	5 625 $
Commission de révision	
Président	25 $/heure

Secrétaire	25 $/heure	
Agent réviseur	25 $/heure	
	Jours de votation	
Jour du vote par anticipation	**Jour du scrutin**	
Responsable de salle	300 $/journée	300 $/journée
Scrutateur	340 $/journée	340 $/journée
Secrétaire	325 $/journée	325 $/journée
Primo	330 $/journée	330 $/journée
Table de vérification de l'identité	250 $/journée	250 $/journée
	Autres rémunérations	
Dépouillement du vote par anticipation	25 $ de l'heure	
Dépouillement du vote par correspondance	25 $ de l'heure	
Séance de formation	25 $ de l'heure	

Cette résolution abroge la résolution numéro 2021-06-1724

2021-09-1898 **4.13 MODIFICATION CONCERNANT LA POLITIQUE CONCERNANT LE HARCÈLEMENT AU TRAVAIL**

ATTENDU QUE la Municipalité de Wentworth-Nord a adopté une politique concernant le harcèlement au travail en juillet 2018 ;

ATTENDU QUE la politique stipule également que de nombreux types de harcèlement sont répétitifs ;

ATTENDU QUE malgré la politique en place, nous devons toujours être vigilants pour nous protéger contre les formes d'abus en milieu de travail ;

ATTENDU QUE certaines personnes qui atteignent un niveau de pouvoir ont un sentiment de privilège et de droit qui les amènent à abuser des droits d'autrui ;

ATTENDU QUE l'objectif de la politique est de s'assurer qu'aucun élu ou employé public, en particulier ceux en position de pouvoir, ne peuvent harceler d'autres travailleurs de la municipalité ;

ATTENDU QU'il devrait y avoir un processus juste et respecté pour traiter ces types d'abus ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur David Zgodzinski, appuyé par monsieur André Cliche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de procéder à la modification suivante dans la clause de la politique :

« Si le directeur général ou le maire sont impliqués comme partie ou témoins, c'est le maire qui prendra le dossier en main et qui décidera qui devra en être saisi » par « Si le directeur général ou le maire sont impliqués comme partie ou témoins, c'est le Conseil municipal qui prendra le dossier en main et qui décidera qui devra en être saisi »

5.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2021

2021-09-1899 **5.2 DÉPÔT DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES PÉRIODES DE PAYES #2021-16 ET #2021-17 DES POMPIERS ET PREMIERS RÉPONDANTS**

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par madame Miriam Rioux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le dépôt des rapports d'activités des périodes de paye #2021-16 et #2021-17 des pompiers et premiers répondants et d'entériner le paiement des pompiers et premiers répondants pour les interventions suivantes :

	# d'heures	Montant	Entraide à facturer
Pompiers 9 sorties	118	3 185.80 $	
Premiers répondants			1 223.76 $
Prévention			1 112.50 $
Divers en caserne			687.74 $
Travail administratif			370.36 $
Travail constables			4 042.00 $
Garde externe			2 976.00 $
Pratique premiers répondants			
Formation pompiers			
Formation premiers répondants			
		TOTAL :	**13 598.16 $**

2021-09-1900 **5.3 FIN DE PROBATION POUR LES EMPLOYÉS NUMÉROS 22-0143, 22-0145 ET 22-0147**

ATTENDU QUE les employés numéros 22-0143, 22-0145 et 22-0147 ont été engagés en septembre 2020 comme pompiers pour le service des de la Sécurité incendie ;

ATTENDU QUE lesdits employés devaient satisfaire une période de probation avant d'être confirmés comme pompiers pour le service de la Sécurité incendie ;

ATTENDU QUE l'évaluation de la Directrice du service de la Sécurité incendie et des premiers répondants a conclu que la performance des employés numéros 22-0143, 22-0145 et 22-0147 était satisfaisante ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par monsieur André Cliche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de mettre fin à la probation des employés numéros 22-0143, 22-0145 et 22-0147 et de confirmer ceux-ci au poste de pompier pour le service de la Sécurité incendie au sein de la Municipalité de Wentworth-Nord.

2021-09-1901 **5.4 FIN D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉ #22-0130**

ATTENDU que conformément à l'article 6 du contrat de travail des pompiers et premiers répondants de la municipalité, un congé sans solde lui a été accordé et se terminait en août 2021 ;

ATTENDU QU'au terme dudit congé, la Directrice du service de la Sécurité incendie et des premiers répondants a demandé à l'employé quelles étaient ses intentions quant à la poursuite de ses engagements ;

ATTENDU QUE l'employé numéro 22-0130 a confirmé qu'il avait un horaire très chargé et qu'il préférait se retirer ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par monsieur André Cliche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'entériner la fin d'emploi de l'employé numéro 22-0130 et de le remercier pour le travail accompli pendant la période où il a été à l'emploi de la municipalité.

2021-09-1902 **5.5 PROLONGATION DE LA PROBATION DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 22-0149**

ATTENDU QUE l'employé numéro 22-0149 était assujetti à une période de probation avant d'être confirmé au poste de pompier ;

ATTENDU QUE la Directrice du service des pompiers et premiers répondants a complété l'évaluation de la performance de l'employé numéro 22-0149 et que celle-ci n'a pas été concluante ;

ATTENDU la recommandation de la Directrice du Service des pompiers et des premiers répondants de prolonger la période de probation pour une période supplémentaire de douze mois, tel que le contrat de travail des pompiers et premiers répondants le permet ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par madame Suzanne Young Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de prolonger la période de probation de l'employé numéro 22-0149 pour une période supplémentaire de douze mois, tel que le contrat de travail des pompiers et premiers répondant le permet.

2021-09-1903 **5.6 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2016-465-3 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2016-465 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES SUR LE TERRITOIRE DE WENTWORTH-NORD**

ATTENDU QUE le Service de la sécurité incendie de Wentworth-Nord est appelé à intervenir sur les lieux de brûlage, de feux de diverses natures et autres lieux de sinistres de même que pour la prévention des incendies ;

ATTENDU QU'il serait préférable de modifier le règlement 2016-465 afin d'en régulariser certains points ;

ATTENDU QU'un avis de motion et le dépôt du présent projet ont été donnés par madame Suzanne Young Paradis, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 août 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Suzanne Young Paradis, appuyée par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal que le Règlement numéro 2016-465-3 soit adopté.

2021-09-1904 **5.7 NOMINATION D'UN COORDONNATEUR POUR LE SERVICE DES CONSTABLES**

ATTENDU la démission de du Coordonnateur du Service des constables ;

ATTENDU la nécessité de pourvoir à ce poste afin de maintenir ce service d'ici la fin de la saison ;

ATTENDU QUE monsieur Spiro Trent a l'expérience nécessaire à cette fin ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par madame Miriam Rioux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal que monsieur Spiro Trent soit nommé Coordonnateur du Service des constables ;

D'autoriser madame Marie-France-Matteau, Directrice générale et secrétaire-trésorière à négocier les termes et les conditions d'embauche.

6.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ VOIRIE

2021-09-1905 **6.2 FIN DE PROBATION DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 32-0084**

ATTENDU QUE l'employé numéro 32-0084 a été engagé au poste de journalier loisirs aux parcs, sentiers et espaces récréatifs ;

ATTENDU QUE l'employé numéro 32-0084 devait satisfaire une période de probation avant d'être confirmé au poste journalier aux parcs, sentiers et espaces récréatifs ;

ATTENDU QUE l'évaluation de la responsable des Loisirs a conclu que la performance de l'employé numéro 32-0084 était satisfaisante ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André Cliche, appuyé par madame Miriam Rioux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de mettre fin à la probation de l'employé numéro 32-0084 et de confirmer celui-ci au poste journalier loisirs aux parcs, sentiers et espaces récréatifs pour le service des Travaux publics et des Loisirs au sein de la municipalité de Wentworth-Nord.

2021-09-1906 **6.3 EMBAUCHE DE 4 JOURNALIERS SAISONNIERS SUR APPEL POUR LE SERVICE DE LA VOIRIE**

Il est proposé par monsieur André Cliche, appuyé par madame Suzanne Young Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de procéder à l'embauche de madame Danielle Bissonnette et messieurs Dave Auger, Jean-François Carrier et Réal Charland à titre de journaliers saisonniers sur appel pour le Service de la voirie.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2021

2021-09-1907

6.4 DEMANDE DE REMBOURSEMENT POUR UNE FORMATION DE CHAUFFEUR CLASSE 1

ATTENDU QUE l'employé numéro 32-0091 désire suivre la formation chauffeur Classe 1 au Centre de formation du transport routier de Saint-Jérôme (CFTR) ;

ATTENDU QUE cette formation est donnée par le Centre de formation du Transport routier de Saint-Jérôme (CFTR) situé à Mirabel ;

ATTENDU QUE cette formation est pour une durée de 5 mois pour un nombre de 615 heures pour un coût de 132 $;

ATTENDU QU'il serait bénéfique pour la municipalité d'avoir plus d'un chauffeur Classe 1 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André Cliche, appuyé par madame Suzanne Young Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de permettre le remboursement des frais pour la formation de chauffeur Classe 1 à l'employé numéro 32-0091 ainsi que les frais de déplacement reliés à cette formation.

2021-09-1908

6.5 OCTROI DE CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT D'INSTALLATIONS MUNICIPALES ET DE CERTAINS CHEMINS DANS LE SECTEUR DE MONTFORT POUR LA PÉRIODE HIVERNALE 2021-2022

ATTENDU les demandes de soumissions, de gré à gré, pour le déneigement d'installations municipales et du chemin du Lac-Miroir, du chemin Hunter, de la rue du Chemin-de-Fer Est et de la rue du Chemin- de-Fer Ouest dans le secteur de Montfort ;

ATTENDU QU'un seul entrepreneur a soumissionné pour ce secteur tel que décrit dans le tableau ci-dessous :

	Soumissionnaire	Prix	Taxes	Prix
2 bornes sèches (Newaygo et	113743311 Canada	715.00 $	107.07 $	822.07 $
2 stationnements Chemin-de-Fer	113743311 Canada Inc	1 870.00 $	280.03$	2 150.03 $
2 stationnements Pavillon Montfort	113743311 Canada Inc	5 060.00$	757.74$	5 817.74 $
Banc de neige rue Clark	113743311 Canada	379.50 $	56.84 $	436.34 $
Caserne Montfort	113743311 Canada	3 135.00 $	469.47 $	3 604.47$
Chemin du Lac-Miroir	113743311 Canada	1 100.00 $	54.87 $	1 154.87$
Chemin Hunter	113743311 Canada	3 476.00 $	520.53 $	3 996.53 $
Chemin-de-Fer Est	113743311 Canada	5 808.00 $	869.75$	6 677.75$
Chemin-de-Fer Ouest	113743311 Canada	6 534.00 $	978.47 $	7 512.47 $
Chemin-de-Fer section 906	113743311 Canada	715.00 $	107.07 $	822.07 $
Corridor aérobique (2 bancs de neige)	113743311 Canada Inc	726.00$	108.72 $	834.72 $
Semi-enfoui Notre-Dame Sud	113743311 Canada	1 028.50 $	154.02 $	1 182.52 $
Stationnement Monfortain/Principale à côté des boîtes aux lettres	113743311 Canada Inc	605.00 $	90.60 $	695.60 $
Stationnement Orphelins rue Mount	113743311 Canada Inc	1 848.00 $	276.74 $	2 124.74 $
Une partie stationnement Newaygo	113743311 Canada	605.00 $	90.60 $	695.60 $
Total		**33 604.50 $**	**4 922.52 $**	**38 527.52 $**

EN CONSÉQUENCE,

Monsieur David Zgodzinski se retire déclarant sont intérêt

DEMANDE DE VOTE DE LA PART DE MONSIEUR YVON PARADIS

4 pour :
Mesdames Miriam Rioux et Suzanne Young Paradis et messieurs André Cliche et Eric Johnston

1 contre :
Monsieur Yvon Paradis

Il est proposé par_____, appuyée par _____

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ des membres du Conseil municipal d'octroyer le contrat pour le déneigement d'installations municipales et de certains chemins dans le secteur de Montfort pour la saison hivernale 2021-2022 à l'entreprise 113743311 Canada Inc. pour un montant total de 38 527,52 $ taxes incluses.

7.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

8.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE L'URBANISME

2021-09-1909 **8.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS ÉMIS DU 1ER AU 31 AOÛT 2021**

La liste de tous les permis émis du 1er au 31 août 2021 est déposée.

2021-09-1910 **8.3 DÉNOMINATION DU CHEMIN DENEAULT-GAGNÉ**

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer un nom au nouveau tronçon de rue identifié comme le lot 6 422 666 du cadastre du Québec (prochainement identifié comme le lot 6 465 463 du cadastre du Québec) situé à l'intersection avec le chemin de la Baie-Noire ;

ATTENDU QU'une suggestion de nom de rue a été déposée par le propriétaire de ce chemin privé et que la proposition vise à rendre hommage à deux familles de ce secteur ;

ATTENDU QUE la Commission de Toponymie du Québec a confirmé l'exactitude de la graphie du nom proposé ;

ATTENDU QU'une fois la réception de l'attestation d'officialisation de la Commission de Toponymie du Québec, les adresses des propriétés localisées sur ce tronçon de rue devront être modifiées en conséquence ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Miriam Rioux, appuyée par monsieur André Cliche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal que soit soumis à la Commission de Toponymie du Québec le nom « chemin Deneault-Gagné » pour désigner le lot 6 422 666 du cadastre du Québec (prochainement identifié comme le lot 6 465 463 du cadastre du Québec).

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2021

2021-09-1911 **8.4 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2017-498-10 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2017-498 (PROJET INTÉGRÉ)**

ATTENDU la volonté du Conseil municipal de modifier le règlement de zonage de façon à bonifier certaines dispositions applicables aux projets intégrés ;

ATTENDU QUE ces nouvelles dispositions réglementaires s'appliqueront dans les zones du plan de zonage dans lesquelles les projets intégrés sont autorisés ;

ATTENDU QUE cette modification permettra par le fait même de corriger certaines erreurs ayant été observées dans le règlement ;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage n° 2017-498 est entré en vigueur le 12 décembre 2017 ;

ATTENDU le dépôt d'un avis de motion et l'adoption du premier projet de règlement n° 2017-498-10 par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire du 16 juillet 2021 ;

ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation prévue par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a été remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, qui s'est tenue du 1er au 16 septembre 2021 ;

ATTENDU la tenue d'une consultation publique supplémentaire qui s'est déroulée par visioconférence le 7 septembre 2021 ;

ATTENDU QUE pour donner suite aux commentaires reçus lors de la consultation écrite et publique, une modification a été apportée au projet de règlement de façon à ne plus réduire la distance minimale requise entre une allée véhiculaire privée et un cours d'eau ou un lac ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par monsieur André Cliche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal que le second projet règlement n° 2017-498-10 amendant le règlement de zonage numéro 2017-498 soit adopté.

2021-09-1912 **8.5 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2017-498-11 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2017-498 (ASSOCIATION DU LAC ST-VICTOR)**

ATTENDU QUE cette modification du règlement de zonage vise à prohiber la classe d'usage parc, terrain de jeux et espaces naturels (R-1) sur les terrains riverains dans la zone habitation H-57 (Bassin du lac St-Cyr) et H-58 (Bassin du lac St-Victor) ;

ATTENDU QUE cette modification au règlement de zonage vise également à augmenter la marge avant et arrière applicable pour la classe d'usage habitation unifamiliale (H-1), ainsi que la profondeur de la bande de protection riveraine applicable dans ces deux zones ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande de changement de zonage 2021-0155 qui vise à harmoniser les normes municipales avec le règlement de l'Association des propriétaires des domaines du lac St-Victor ;

ATTENDU QUE le règlement de zonage 2017-498 est entré en vigueur le 12 décembre 2017 ;

ATTENDU le dépôt d'un avis de motion et l'adoption du premier projet de règlement n°2017-498-11 par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire du 20 août 2021 ;

ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation prévue par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a été remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, qui s'est tenue du 1er au 16 septembre 2021 ;

ATTENDU la tenue d'une consultation publique supplémentaire qui s'est déroulée par visioconférence le 7 septembre 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil, que le second projet règlement n° 2017-498-11 amendant le règlement de zonage numéro 2017-498 soit adopté.

8.6 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-566 CONCERNANT LE CONTRÔLE DES ANIMAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

Ce point est retiré.

2021-09-1913 **8.7 RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATION D'URBANISME POUR LES SIÈGES # 1, 3, 4 ET 5 ET NOMINATION DE DEUX NOUVEAUX MEMBRES**

ATTENDU QUE le mandat des membres du C.C.U est venu à échéance ;

ATTENDU QUE le Règlement établissant les règles de régie interne de Comité consultatif d'urbanisme numéro 2010-275 prévoit que le mandat des membres peut être renouvelé, par résolution, pour une durée de 24 mois ;

ATTENDU QUE les membres occupants les sièges #1, #3, #4 et #5 ont fait part de leur désir de voir leur mandat renouvelé ;

ATTENDU la démission de monsieur William Gagné occupant le siège #6 en date du 5 juillet dernier et madame Diane Ouellette occupant le siège #2 en date du 9 septembre dernier ;

ATTENDU QUE le Service de l'urbanisme et de l'environnement a procédé à des appels de candidatures visant à occuper les sièges #2 et #6 actuellement vacants ;

ATTENDU QU'un total de six (6) candidatures ont été reçues, dont un total de trois (3) pour le secteur de Saint-Michel et trois (3) pour le secteur de Montfort ;

ATTENDU QUE ce même Règlement prévoit que les membres du Comité soient nommés par résolution du Conseil municipal et sélectionnés selon certains critères de sélection ;

ATTENDU QU'il est requis de renouveler le mandat des membres existants et de nommer deux nouveaux membres pour permettre la tenue des rencontres du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE,

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2021

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par madame Miriam Rioux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de renouveler le mandat des membres suivants au CCU :

- Madame Danièle Bourassa pour le siège #5 ;
- Madame Doriane Arès pour le siège #3 ;
- Madame Lilyane Saucier pour le siège #4 ;
- Madame Céline Mc Sween pour le siège #2 ;

ET de nommer les personnes résidantes suivantes à titre de nouveau membre du CCU :

- Madame Karine Dostie pour le siège #1 ;
- Madame Laurence Le Beaux pour le siège #6.

2021-09-1914

8.8 DM 2021-0423 : SUPERFICIE D'UN LOT PROJETÉ 3 068, CHEMIN DU LAC-FARMER

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure numéro 2021-0423 vise à autoriser la création du lot projeté 6 445 462 qui possédera une superficie de 2 745,10 mètres carrés ;

ATTENDU QUE ce lot projeté est situé dans la zone habitation H-19 (Lac-Farmer), dans laquelle on exige qu'un lot à bâtir doit respecter une superficie minimale de 5 000 mètres carrés ;

ATTENDU QUE l'opération cadastrale proposée vise à agrandir le lot 5 938 928 du cadastre du Québec (3072, chemin du Lac-Farmer) afin de lui permettre d'avoir une superficie plus grande et front sur le chemin du Lac-Farmer ;

ATTENDU QUE même si cette opération cadastrale vise à améliorer la situation du lot 5 938 928 (3072, chemin du Lac-Farmer), elle a aussi comme conséquence d'augmenter le caractère dérogatoire du lot 5 938 929 du cadastre du Québec (3068, chemin du Lac-Farmer) ;

ATTENDU QUE la réglementation stipule qu'une opération cadastrale qui vise à modifier ou à agrandir un lot dérogatoire protégé par des droits acquis est autorisée pourvu que cette opération cadastrale n'ait pas pour effet d'aggraver la situation dérogatoire, tant au niveau de la largeur, la profondeur et de la superficie ;

ATTENDU l'impossibilité d'augmenter la superficie de la propriété résidentielle du 3072, chemin du Lac-Farmer et de lui donner front sur le chemin du Lac-Farmer sans accentuer le caractère dérogatoire du lot adjacent ;

ATTENDU QUE l'opération cadastrale vise à détacher une parcelle de terrain d'une superficie de 730,30 mètres carrés qui peut difficilement être utilisée par le propriétaire du 3068, chemin du Lac-Farmer ;

ATTENDU QUE l'opération cadastrale soumise dans le cadre de cette demande permettra de conserver pour le lot projeté 6 445 462 (3068, chemin du Lac-Farmer) la largeur minimale exigée de 50 mètres à la limite avant d'un lot dans le cas d'un lot riverain pour la zone habitation H-19 (Lac-Farmer) et de rendre conforme la distance exigée de 7 mètres entre les lignes latérales d'un lot ;

ATTENDU QUE cette demande constitue un cas isolé et ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 2017-495 ;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent unanimement au Conseil municipal d'accorder la dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Miriam Rioux, appuyée par monsieur André Cliche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accorder la dérogation mineure de manière à autoriser la création du lot projeté 6 445 462 qui possédera une superficie de 2 745,10 mètres carrés au lieu de posséder une superficie de 5 000 mètres carrés, tel que prévu à la grille des usages et normes de la zone d'habitation H-19 (Lac-Farmer).

2021-09-1915 **8.9 PIIA 2021-0323 : CONSTRUCTION D'UN CABANON AU 289, CHEMIN JACKSON**

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2021-0322 vise la construction d'un cabanon en cour avant secondaire donnant sur le chemin des Montfortains ;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE le projet du demandeur a déjà été refusé par le conseil municipal dans le cadre de la résolution 2021-06-1765 en date du 18 juin dernier ;

ATTENDU QU'une récente modification a été apportée au plan de façon à justifier l'emplacement projeté de ce bâtiment accessoire ;

ATTENDU QUE deux options de dimension et d'architecture du bâtiment accessoire ont été soumises ;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement extérieur en bois ;
- Un revêtement de toiture en bardeaux d'asphalte de couleur « Vert jade » ;
- Des fenêtres, portes, soffites et fascias de couleur « Brun » ;

ATTENDU QUE l'architecture, le choix des matériaux et la couleur proposée pour ce bâtiment accessoire s'agenceront bien avec le bâtiment principal ;

ATTENDU QUE l'implantation projetée localisée à plus de 70 mètres du bâtiment principal ne permettra pas de créer un ensemble cohérent avec les bâtiments existants ;

ATTENDU QUE ce bâtiment accessoire de grande superficie risque d'être très visible du chemin des Montfortains et d'avoir un impact important dans le paysage ;

ATTENDU QUE la superficie du terrain permettrait que ce bâtiment accessoire soit implanté à distance plus rapproché du bâtiment principal ;

ATTENDU QUE la proposition ne respecte pas les objectifs et les critères applicables à l'ensemble du territoire du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent

unanimement au Conseil municipal de refuser le projet ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par madame Suzanne Young Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de refuser le projet et de ne pas permettre l'émission du permis de construction numéro 2021-0322.

2021-09-1916

8.10 PIIA 2021-0272 : NOUVELLE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL SUR LE LOT 5 588 468, CHEMIN LISBOURG

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2021-0271 vise la construction d'une résidence principale à deux (2) étages sur le lot 5 588 468 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE le projet du demandeur a déjà été accepté par le conseil municipal dans le cadre de la résolution 2021-06-1755 en date du 18 juin dernier ;

ATTENDU QU'une modification récente a été apportée au plan soumis de façon à modifier le matériau de revêtement de toiture ;

ATTENDU QUE cette modification au plan est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement extérieur en bois de marque Maibec de couleur « Cape Cod » et « Beige du matin » ;
- Un revêtement de toiture en bardeaux d'asphalte de couleur « Noir » ;
- Des fenêtres et portes en aluminium de couleur « Noir » ;
- Des soffites et des fascias de couleur « Noir » ;

ATTENDU QUE les couleurs des matériaux proposés permettront d'assurer une intégration discrète du bâtiment au paysage et à l'environnement naturel ;

ATTENDU QUE l'éclairage extérieur est adéquat et se veut avant tout fonctionnel ;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables aux Sommets, versants et bassins visuels d'intérêt du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent unanimement au Conseil municipal d'accepter le projet ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis appuyé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet et de permettre l'émission du permis de construction 2021-0271.

2021-09-1917 **8.11 PIIA 2021-0479 : NOUVELLE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL SUR LE LOT 5 588 206, CHEMIN JACKSON**

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2021-0478 vise la construction d'une résidence principale d'un (1) étage sur le lot 5 588 206 du cadastre du Québec comprenant une mezzanine et un rez-de-jardin en façade avant ;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE l'implantation projetée tient compte des caractéristiques topographiques du terrain et que l'architecture du bâtiment s'intégrera bien au dénivelé naturel du terrain ;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement extérieur en bois de pin teint de couleur « Brun foncé » ;
- Un revêtement extérieur en crépi de couleur « Gris » ;
- Un revêtement de toiture en tôle de couleur « Café » ;
- Des fenêtres et des portes en aluminium de couleur « Brun commercial »;
- Des soffites et des fascias de couleur « Brun commercial » ;

ATTENDU QUE les couleurs des matériaux proposés permettront d'assurer une intégration discrète du bâtiment au paysage et à l'environnement naturel ;

ATTENDU QUE l'éclairage extérieur est adéquat et se veut avant tout fonctionnel ;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables à l'ensemble du territoire du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent unanimement au Conseil municipal d'accepter le projet ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet et de permettre l'émission du permis de construction 2021-0478.

2021-09-1918 **8.12 PIIA 2021-0490 - NOUVELLE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL SUR LE LOT 5 588 012, CHEMIN DES SOMMETS-DU-NORD**

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2021-0489 vise la construction d'une résidence principale d'un (1) étage comprenant une mezzanine et un rez-de-jardin en façade arrière sur le lot 5 588 012 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE l'implantation projetée tient compte des caractéristiques topographiques du terrain et minimisera le nombre d'arbres à abattre ;

ATTENDU QUE la volumétrie et l'architecture du bâtiment s'agencent bien avec

les résidences du secteur ;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement extérieur en maçonnerie de couleur « Gris » ;
- Un revêtement extérieur en cèdre de couleur « Brun » semi-transparent ;
- Un revêtement extérieur en panneau d'aluminium anodisé de couleur « Noir » ;

- Un revêtement de toiture en tôle de couleur « Anthracite » ;
- Des fenêtres et des portes en aluminium de couleur « Noir »;
- Des soffites de couleur « Brun » semi-transparents;
- Des fascias de couleur « Anthracite » ;

ATTENDU QUE les couleurs des matériaux proposés permettront d'assurer une intégration discrète du bâtiment au paysage et à l'environnement naturel ;

ATTENDU QUE l'éclairage extérieur est adéquat et se veut avant tout fonctionnel ;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables aux Sommets, versants et bassins visuels d'intérêt du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent unanimement au Conseil municipal d'accepter le projet ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par madame Miriam Rioux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet et de permettre l'émission du permis de construction 2021-0489.

2021-09-1919

8.13 DEMANDE DE CONSULTATION ÉCRITE / DM 2021-0327 : EMPIÈTEMENT DANS LA MARGE AVANT D'UN PROJET D'AGRANDISSEMENT - 1578, RUE DES JACINTHES

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser l'implantation du bâtiment principal résidentiel à une distance de 5,80 mètres de la ligne de terrain avant au lieu que cette construction soit implantée à une distance minimale de 7,50 mètres de la ligne avant tel que prévu à la grille des usages et normes de la zone habitation H-21 (Lac-Larivière) ;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que tout intéressé peut se faire entendre par le Conseil lorsque ce dernier doit statuer sur une demande de dérogation mineure ;

ATTENDU QUE suite aux recommandations du gouvernement du Québec, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal peut être remplacée par une consultation écrite, annoncée par un avis public préalable de 15 jours, et ce, sans désigner l'acte prioritaire par un vote des deux tiers des membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André Cliche, appuyé par madame Miriam Rioux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal que la procédure permettant aux citoyens de se faire entendre lors de la séance du Conseil

municipal et prévue par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme soit remplacée par une consultation écrite annoncée par un avis public préalable de 15 jours et ce, sans désigner l'acte prioritaire par un vote des deux tiers des membres du conseil ;

Que madame Marie-France Matteau, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, publie un avis annonçant cette procédure de consultation écrite pour la demande de dérogation mineure numéro DM 2021-0327.

2021-09-1920

8.14 DEMANDE DE CONSULTATION ÉCRITE / DM 2021-0456 : IMPLANTATION DE CONSTRUCTIONS ACCESSOIRES SUR UN TERRAIN VACANT LOT 5 589 642, CHEMIN DES BERGES-DE-L'EST

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser la construction d'un terrain de tennis et d'une remise sur le lot 5 589 642 du cadastre du Québec, bien que la réglementation stipule qu'il doit y avoir un bâtiment principal ou un usage principal sur le terrain pour que puisse être implantée une construction accessoire ;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que tout intéressé peut se faire entendre par le Conseil lorsque ce dernier doit statuer sur une demande de dérogation mineure ;

ATTENDU QUE suite aux recommandations du gouvernement du Québec, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal peut être remplacée par une consultation écrite, annoncée par un avis public préalable de 15 jours, et ce, sans désigner l'acte prioritaire par un vote des deux tiers des membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par monsieur David Zgodzinski

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal que la procédure permettant aux citoyens de se faire entendre lors de la séance du Conseil municipal et prévue par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme soit remplacée par une consultation écrite annoncée par un avis public préalable de 15 jours et ce, sans désigner l'acte prioritaire par un vote des deux tiers des membres du conseil ;

Que madame Marie-France Matteau, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, publie un avis annonçant cette procédure de consultation écrite pour la demande de dérogation mineure numéro DM 2021-0456.

2021-09-1921

8.15 CESSION AUX FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX OU ESPACES NATURELS: DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT 2021-9021

ATTENDU QUE la demande de permis de lotissement 2021-9021 vise la création des lots 6 460 810 et 6 460 811 faits à partir du lot 5 589 845 (ancienne partie 9B du rang 9 du cadastre du canton de Wentworth) et du lot 5 589 846 du cadastre du Québec (anciennement composé du lot distinct 9B-270 et des parties 9B du rang 9 du cadastre du canton de Wentworth ;

ATTENDU QU'une contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels s'applique à la présente opération cadastrale pour les anciennes parties 9B du rang 9 du canton de Wentworth n'ayant jamais fait l'objet d'une opération cadastrale ;

ATTENDU QU'une exception a été appliquée pour l'ancienne partie 9B du rang 9 du cadastre du canton de Wentworth qui est occupé par le bâtiment principal du 1397, chemin Notre-Dame Sud ;

ATTENDU QUE le règlement de lotissement exige une contribution pour fins de parcs et espaces verts de 7 %, soit en terrain {752,10 m^2), soit en argent pour un montant de 2 579,45 $;

ATTENDU QUE le Conseil municipal ne désire pas obtenir de terrain sur ce lot ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par madame Suzanne Young Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de demander que les frais de parcs, terrains de jeux et espaces naturels soient acquittés en argent pour un montant de 2 579,45 $.

2021-09-1922 **8.16 CESSION AUX FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX OU ESPACES NATURELS: DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT 2021-9022**

ATTENDU QUE la demande de permis de lotissement 2021-9022 vise la création du lot 6 463 852 fait à partir des lots 5 589 616 du cadastre du Québec (ancien lot 13-9 du rang 9 du canton de Wentworth), 5 589 617 (ancienne partie 13 du rang 9 du canton de Wentworth) et 5 589 618 du cadastre du Québec (anciennement composé des lots 13-10, 13-11, 13-12 et de l'ancienne partie 13 du rang 9 du canton de Wentworth) ;

ATTENDU QU'une contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels s'applique à la présente opération cadastrale pour le lot 5 589 617 du cadastre du Québec (ancienne partie 13 du rang 9 du canton de Wentworth) n'ayant jamais fait l'objet d'une opération cadastrale et pour lequel aucune contribution n'a encore été versée ;

ATTENDU QUE le règlement de lotissement exige une contribution pour fins de parcs et espaces verts de 7 %, soit en terrain {24,41 m^2), soit en argent pour un montant de 223,51 $;

ATTENDU QUE le Conseil municipal ne désire pas obtenir de terrain sur ce lot ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par madame Suzanne Young Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de demander que les frais de parcs, terrains de jeux et espaces naturels soient acquittés en argent pour un montant de 223,51 $.

2021-09-1923 **8.17 CESSION AUX FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX OU ESPACES NATURELS: DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION 2021-0478**

ATTENDU QUE la demande de permis de construction 2021-0478 vise la construction d'un nouveau bâtiment principal sur le lot 5 588 206 du cadastre du Québec situé sur le chemin Jackson ;

ATTENDU QUE le lot d'origine était composé de la partie du lot 4B du rang 10 du cadastre du canton de Wentworth et que l'immatriculation à titre de lot distinct

n'a pas fait l'objet de la délivrance d'un permis de lotissement en raison du fait qu'elle a résulté de la rénovation cadastrale ;

ATTENDU QUE le règlement de lotissement exige une contribution pour fins de parcs et espaces verts de 7 %, soit en terrain {293,92 m^2), soit en argent pour un montant de 1 326,64$;

ATTENDU QUE le Conseil municipal ne désire pas obtenir de terrain sur ce lot ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par madame Suzanne Young Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de demander que les frais de parcs, terrains de jeux et espaces naturels soient acquittés en argent pour un montant de 1 326,64 $.

2021-09-1924 **9.1 AUTORISATION POUR LE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES DE SERVICE POUR LA CONSTRUCTION D'UN BELVÉDÈRE AU CAP ROCHEUX DU LAC LAUREL**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la confirmation, de la MRC des Pays-d'en-Haut le 9 juin 2021, de l'obtention d'une subvention de 30 000 $ dans le cadre d'une demande d'aide financière à la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par monsieur André Cliche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'autoriser le lancement d'un appel d'offres pour la construction d'un belvédère au cap rocheux du lac Laurel.

2021-09-1925 **10.1 ORDURES DANS LE SECTEUR LAC NOTRE-DAME**

ATTENDU QUE la MRC a confirmé que les bacs semi-enfouis du lac Notre-Dame ont été remplis à 100 % pour tous les ramassages en 2021 ;

ATTENDU QUE les exploitant s commerciaux de propriétés locatives à court terme transportent leurs déchets vers le site du lac Notre-Dame au lieu de les faire ramasser sur leurs propres propriétés ;

ATTENDU QU'il existe de nombreux opérateurs de location à court terme dans les régions du lac Wheeler et du lac Thurson ;

ATTENDU QUE davantage de propriétés locatives à court terme sont en construction dans les secteurs du lac Wheeler et du lac Thurson ;

ATTENDU QUE la Municipalité a 6 bacs semi-enfouis en inventaire depuis près de 2 ans ;

ATTENDU QU'il y a plus de 200 propriétaires de propriétés qui passent régulièrement devant le site du lac Notre-Dame ;

ATTENDU QUE le débordement constant de déchets sur le site du lac Notre-Dame est une source de pollution visuelle et négative pour l'environnement ;

EN CONSÉQUENCE,

DEMANDE DE VOTE DE LA PART DE MONSIEUR YVON PARADIS

5 pour :
Mesdames Miriam Rioux et Suzanne Young Paradis et messieurs Eric Johnston, David Zgodzinski et André Cliche

1 contre :
Monsieur Yvon Paradis

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par monsieur David Zgodzinski

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ des membres du Conseil municipal que les 6 bacs semi-enfouis supplémentaires soient installés dans le secteur du Lac Thurson avant le 30 novembre 2021.

Que les frais servants à cette dépense proviennent du fonds de roulement.

2021-09-1926 **10.2 TAXE SUR LES TERRAINS VACANTS**

ATTENDU QUE la taxe sur les terrains vacants (Règlement 2019-562) est distincte des règlements utilisés pour fixer le taux d'imposition général contrôlé par la municipalité ;

ATTENDU QUE la raison invoquée pour la création de la taxe est la volonté de la municipalité de lutter contre la spéculation foncière ;

ATTENDU QU'il n'y a pas de définition de la spéculation foncière ;

ATTENDU QU'il existe de nombreuses familles dans tous les secteurs qui détiennent des terres de toutes tailles depuis des décennies et sont des investisseurs à long terme dans la communauté et non des spéculateurs ;

ATTENDU QUE le règlement n'est pas équitable envers les propriétaires qui ne sont pas des spéculateurs immobiliers professionnels ;

ATTENDU QUE le règlement a été introduit davantage pour équilibrer le budget et éviter toute nouvelle augmentation du taux général d'imposition ;

ATTENDU QUE la valeur des revenus de la taxe est d'environ 120 000 $;

ATTENDU QUE le maire a annoncé publiquement qu'il y a des surplus budgétaires ;

EN CONSÉQUENCE,

DEMANDE DE VOTE DE LA PART DE MONSIEUR FRANÇOIS GHALI

2 pour :
Messieurs Eric Johnston et Yvon Paradis

4 contre :
Mesdames Miriam Rioux et Suzanne Young Paradis et messieurs David Zgodzinski et André Cliche

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par madame Miriam Rioux

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ des membres du Conseil municipal de rejeter la proposition que le Règlement 2019-562 soit aboli pour l'année d'imposition 2022 et que tout manque à gagner éventuel dû à cette abolition provienne du taux général d'imposition.

11. SUJET D'INTÉRÊT PUBLIC

Aucun sujet sous cette rubrique

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire, monsieur François Ghali, fait lecture des questions reçues et y répond. Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

CERTIFICAT DE SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

Je soussignée Véronique Cronier certifie que des crédits sont disponibles pour toutes les dépenses autorisées à l'intérieur de ce procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Wentworth-Nord ce 17 septembre 2021.

2021-09-1927 **13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par madame Miriam Rioux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil de lever la séance ordinaire à 20 heures 53 minutes.

_____	_____
François Ghali	Véronique Cronier
Maire	Secrétaire-trésorière adjointe